



Nouveaux statuts de Pas sans Nous – Mode d'emploi

Des statuts participatifs pour Pas sans Nous !

Lors de son Assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue en janvier 2016 à Paris, la Coordination nationale Pas sans Nous a adopté des nouveaux statuts permettant une organisation à partir des territoires locaux. Son fonctionnement est désormais ascendant et collégial.

Comment ça marche ?

Les nouveaux statuts de la Coordination partent de la base, c'est-à-dire des « collectifs quartiers populaires ». Chacun de ces collectifs dispose de deux délégué-e-s qui sont mandatés pour siéger au sein de la Coordination départementale.

Ce niveau départemental peut être associatif ou informel, ce sera à chaque Coordination d'en décider.

Exemple : s'il y a 10 collectifs quartiers dans un département, 20 délégué-e-s siégeront au niveau départemental.

Toutes les Coordinations départementales se retrouvent au sein du conseil national, instance décisionnaire de Pas sans Nous.

Pour composer ce conseil, chaque coordination départementale mandate deux représentant-e-s (un nominatif et un tournant) qui disposeront d'une voix pour voter les décisions nationales.

Le bureau collégial est élu par les membres du conseil national.

Comment les mettre en acte ?

La Coordination Pas sans Nous est aujourd'hui dans une phase de transition (jusqu'en juillet 2016), pour mettre en acte ses nouveaux statuts.

Vous aussi, dans votre territoire, vous pouvez impulser la création des Coordinations départementales en appelant chaque dynamique s'inscrivant dans les valeurs de Pas sans Nous à créer un collectif quartier et à se rejoindre au sein de l'échelle départementale.

Nous mettons aujourd'hui en ligne sur notre site internet (www.passansnous.org) des outils pour vous accompagner dans la création des Coordinations départementales :

- les statuts de la Coordination nationale Pas sans Nous, votée en janvier 2016 ;
- un schéma explicatif de ces statuts ;
- des statuts types pour les Coordinations départementales ;
- la charte de la Coordination nationale Pas sans nous ;
- de la documentation sur Pas sans Nous (vidéos et bilan de l'année 2015).

N'hésitez pas à nous contacter !

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à envoyer un mail à coordinationcitoyennationale@gmail.com !